



APPEL À CANDIDATURES

| EXPOSITION
| ÉDUCATION ARTISTIQUE

CONTEXTE

La commune de **Mauges-sur-Loire** et la **Maison Julien Gracq** s'associent pour lancer cet appel à candidatures à destination des artistes plasticien.nes.

Les artistes sont invité.es à présenter leur projet pour une exposition en deux lieux : à **l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil** et à la **Maison Julien Gracq**, qui aura lieu **du jeudi 12 septembre au dimanche 6 novembre 2024**.

Ainsi que pour participer au **projet d'éducation artistique *En miroir de...*** lié à cette exposition. Dispositif qui existe depuis plus de 10 ans à Saint-Florent-le-Vieil, et qui se déploie aujourd'hui à l'échelle de Mauges-sur-Loire, de septembre à mars de chaque année scolaire.

Mauges-sur-Loire

Depuis le 15 décembre 2015, 11 communes, désormais communes déléguées : Beausse, Botz-en-Mauges, Bourgneuf-en-Mauges, la Chapelle-Saint-Florent, Le Marillais, le Mesnil-en-Vallée, Montjean-sur-Loire, la Pommeraye, Saint-Florent-le-Vieil, Saint-Laurent-de-la-Plaine, Saint-Laurent-du-Mottay, constituent aujourd'hui la **commune nouvelle de Mauges-sur-Loire**, s'étendant sur 192 km² et comptant plus de 18 000 habitants.

L'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil

Classée au titre des Monuments Historiques, l'abbaye mauriste du XIV^e siècle de Saint-Florent-le-Vieil, rénovée entre 1999 et 2001 en lieu culturel, abrite aujourd'hui des espaces d'exposition (trois salles au rez-de-chaussée et une grande salle des caves), un auditorium (cinéma, spectacles et conférences) et des salles de réunions, le tout sur quatre niveaux.

Description des salles

- RDC, Salle du chapitre, environ 100m²
- RDC, Salle Mauron, environ 53m²
- RDC, Salle Joachim du Bellay, environ 25m²
- Sous-sol, Salle des caves de l'abbaye, environ 200m²

[Site web](#) avec visuels des salles et archives des expositions



L'espace culturel « abbaye », ci-dessus entouré, jouxte l'église abbatiale du XVII^e siècle, où David d'Angers a immortalisé, par sa sculpture monumentale, le célèbre geste de paix du Général Bonchamps envers les prisonniers républicains.

La Maison Julien Gracq

Julien Gracq, l'écrivain géographe, a fait don de sa propriété afin qu'elle devienne un lieu de résidence d'écriture, selon ses propres mots : un *séjour temporaire de repos ou de travail (...) destiné à des écrivains*.

La Maison Julien Gracq se compose de la maison familiale de l'écrivain, dédiée aux résidences d'écriture et de création, de jardins et d'une bâtisse médiévale, le Grenier à sel, qui accueille la Bibliothèque Remarquable et la Chambre des Cartes.

Depuis 2012, d'abord hors les murs, ensuite dans la Maison Julien Gracq, une cinquantaine de résidences ont eu lieu, où nous avons pu accueillir des écrivains, des artistes, des chercheurs en résidence ou en séjour de création.

L'histoire de la Maison se construit peu à peu grâce à leurs livres, à leur passage ici, aux échanges entre eux et avec les habitants de Saint-Florent-le-Vieil, de Mauges-sur-Loire, de la Région Pays de la Loire.

Plus d'informations : www.maisonjuliengracq.fr

La Chambre des cartes

Dans la Chambre des cartes de la Maison Julien Gracq, une exposition temporaire complète l'exposition permanente *Gracq, de la carte au livre*.

L'exposition temporaire peut être celle d'un artiste en résidence, d'un artiste invité ou d'un artiste choisi par l'équipe de la Maison Julien Gracq ou dans le cadre de partenariats, comme *En miroir de...*



La chambre des cartes, environ 60m²



Plans de la chambre des cartes et du hall équipé en cimaises pour les expositions, sur demande.

DISPOSITIF D'EDUCATION ARTISTIQUE : EN MIROIR DE...

Mauges-sur-Loire développe la sensibilité artistique des plus jeunes grâce au dispositif *En miroir de*.

Chaque année, les élèves du territoire, de la PS à la 3^{ème}, découvrent l'exposition du moment et l'univers d'un artiste plasticien. Ce parcours d'éducation artistique a pour objectif de rendre accessible l'art contemporain aux plus jeunes et s'articule autour de 4 étapes dans l'année scolaire.

Des visites accompagnées, adaptées à chaque cycle et participatives, sont proposées autour de l'exposition automnale à l'abbaye et animés par une médiatrice.

Des **rencontres ou ateliers de pratiques avec l'artiste** en milieu scolaire sont organisés en novembre ou décembre.

Ces différents échanges alimentent **les travaux en classe**, inspirés des techniques et thématiques de l'artiste, pour qu'au printemps suivant, les productions des élèves fassent l'objet **d'une exposition collective** à l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil.

CALENDRIER ET ENGAGEMENT DES PRESENCES DE L'ARTISTE

Exposition

- Période de montage (dans les 2 lieux) : entre le 2 et 12 septembre 2024
- Vernissage à la Maison Julien Gracq et à l'abbaye : jeudi 12 septembre 2024
- Exposition : du 14 septembre au 3 novembre 2024
- Période de démontage (dans les 2 lieux) : entre le 4 et 15 novembre 2024

Dispositif d'éducation artistique « En miroir de... »

- Présentation de l'exposition par l'artiste aux enseignants : date à définir, entre le 10 et 12 septembre 2024
- Interventions de l'artiste en milieu scolaire : dates à définir en concertation – novembre/décembre 2024
- Vernissage de l'exposition collective des scolaires « En miroir de... » : mi-mars 2025

CONDITIONS GÉNÉRALES

Conditions financières et matérielles

EXPOSITION

À titre d'honoraires, l'artiste participant et ayant satisfait aux closes de la convention le liant à la commune de Mauges-sur-Loire et à la Maison Julien Gracq recevra **1 450 €**.

DISPOSITIF EN MIROIR DE...

Les interventions auprès des scolaires seront rémunérées en complément. Le planning et les actions auprès des scolaires seront à construire conjointement entre l'artiste, les enseignants participants et le service culture.

A titre d'indemnisation pour les interventions en milieu scolaire, pour 25h maximum, l'artiste recevra la somme de **1 500€**.

POUR LES DEUX ACTIONS, les frais de déplacement de l'artiste, les frais d'hébergement et les frais de transport des œuvres sur site, seront pris en charge par la commune de Mauges-sur-Loire.

Cadre juridique

Une convention spécifiant les engagements respectifs de l'artiste avec la commune de de Mauges-sur-Loire et la Maison Julien Gracq devra être signée.

CANDIDATURE ET SELECTION

Peut faire acte de candidature tout artiste ou collectif d'artistes, professionnel.le ou en voie de professionnalisation.

Éléments à nous envoyer :

- un dossier artistique représentatif de la démarche
- une note d'intention présentant le projet d'exposition et motivations à candidater
- un curriculum vitae - précisant adresse postale, courriel, téléphone, numéro Siret et MDA ainsi que la formation et les expériences artistiques (résidences, expositions...) et les expériences d'interventions pédagogiques.

Date limite d'envoi des dossiers : dimanche 1 octobre 2023

Par voie électronique : culture@mauges-sur-loire.fr

Sélection des artistes

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant deux représentants de la Maison Julien Gracq, deux élu.es de la commission culture de Mauges-sur-Loire, deux représentants du service culturel de Mauges-sur-Loire et deux enseignants.

Le résultat de la sélection sera communiqué **semaine 43** (23-27 mars 2023) au plus tard.

Les critères de sélection seront les suivants :

- L'artiste candidat.e doit avoir à son actif une production régulière et récente,
- Être en mesure de s'impliquer dans l'échange et la rencontre avec le public,
- Présenter un projet d'exposition en cohérence avec les lieux cités.

CONTACTS - RENSEIGNEMENTS

Service des affaires culturelles - Commune de Mauges-sur-Loire

02.85.29.03.47 – benedicte.chotard@mauges-sur-loire.fr

Maison Julien Gracq

02.41.19.73.55 – contact@maisonjuliengracq.fr